PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 22 septembre 2025

Présents : Messieurs N. Rostaing, D. Arrouy, , B. Corrège, T. Arrouy, JL Ripouil.
Mesdames P. Poiraud, , F. Boutonnet
Retard Madame S. Dussenty
Excusés Mesdames E. Gomez, , Monsieur J. Hurtado

Ordre du jour :
1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2025
2°/ Délibération amende de police : projet ralentisseur au niveau du terrain de foot
3°/ Questions diverses

Début de séance à 18h47

Secrétaire de séance : M. Benjamin CORRÈGE, accepté à l'unanimité des membres présents.

1°/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2025
Remarques sur le compte rendu du 8 septembre 2025 :
Monsieur le Maire fait remarquer que ce n'est pas à la fin du mandat de Carole Delga mais à la fin de ceux des élus municipaux que doit se concrétiser le projet du PNR pour éviter de perdre du temps en de nouvelles explications.

- ➔ **Adopté à l'unanimité**

2°/ Délibération amende de police : projet ralentisseur au niveau du terrain de foot

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une partie des conseillers a passé une heure, avant le conseil, avec Monsieur Ducos, chef du pôle routier de Cazères, afin d'avoir des données techniques sur la mise en place d'un dos d'âne sur l'entrée de la rue de l'église, sur la portion bordant le parc du château, le but étant de faire ralentir les véhicules dans cette rue.

Madame P. Poiraud explique que l'échange était très clair mais qu'elle n'est pas pour la mise en place d'un dos d'âne car cela fait beaucoup de bruit et que ce serait infernal pour les riverains. D'autant qu'il faudrait qu'il soit vraiment proche de l'entrée du village pour avoir une certaine efficacité. Elle ajoute que l'idée d'un marquage pour des vélos pourrait être intéressante.
Monsieur le maire répond que cela coûte cher et que ça n'a pas beaucoup d'effet ce type de marquage pour les vélos.

Madame F. Boutonnet explique qu'elle était au début pour la mise en place d'un ralentisseur mais qu'après les explications données par Monsieur Ducos, il lui semble qu'il faudrait faire un projet plus global avant d'agir et qu'il est donc préférable d'attendre.

Monsieur D. Arrouy dit que si on fait un projet global, il faut prendre en compte les autres routes mais qu'un tel projet va coûter très cher pour un résultat mitigé. Il demande s'il n'y a pas un exemple dans d'autres villages avec un tel projet, un exemple sur lequel nous puissions nous baser et qui a montré son efficacité.

Madame F. Boutonnet précise que si le ralentisseur est mis avant le portail du château, l'effet sera de faire ralentir un peu les conducteurs qui ralentissent déjà mais que ça n'aura pas d'effet sur ceux qui vont vite.

Monsieur D. Arrouy demande s'il serait possible de mettre en place des éléments mobiles, qui seraient prêtés par le pôle routier, pour pouvoir tester des configurations, comme l'a proposé Monsieur B. Corrège lors de notre rencontre avec Monsieur Ducos. Cela nous permettrait de moduler

et d'essayer différentes possibilités. Il ajoute que si nous mettons des éléments trop hauts cela pourrait cacher à la vue des automobilistes une personne ou un enfant. La mise en place d'une solution basse serait intéressante.

Pour Monsieur T. Arrouy, le meilleur endroit pour positionner un ralentisseur, serait de la placer devant chez Madame Poiraud et la famille Doury mais ce serait très bruyant. Dans ces conditions, pour lui, c'est aux riverains de décider puisque c'est eux qui vont en subir les nuisances.

Monsieur Ripouil demande s'il faut réaliser ce projet maintenant ou bien s'il faut attendre les nouvelles élections municipales du mois de mars. Il ajoute qu'il préfèrerait faire un projet global incluant le tout à l'égout jusqu'au croisement devant l'église.

Monsieur le Maire précise que si la décision était positive ce soir, le délai serait trop court pour la commission d'octobre et qu'il faudrait attendre celle de mars. Il faudrait ensuite pouvoir valider le projet auprès des entreprises mandatées. Aussi, les travaux ne seraient pas réalisés avant l'été.

Monsieur T. Arrouy propose de commencer par utiliser le radar pédagogique installé actuellement sur le chemin de la Barque car cela permettrait de voir à quelle vitesse les véhicules roulent à l'entrée du village.

Monsieur le Maire répond qu'il préfère le garder pour sécuriser les enfants devant la salle des fêtes lors du ramassage scolaire.

L'idée est émise qu'un radar pédagogique pourrait être prêté par le département.

19h arrivée de Madame S. Dussenty

Monsieur le Maire fait part à Madame S. Dussenty de ce qu'il a retenu des précédents échanges, entre la visite de Monsieur Ducos et le début du conseil. Il explique qu'il faut mettre un dos d'âne mais que cela fait du bruit. Il propose alors de mettre un coussin berlinois avec un rétrécissement de la chaussée de chaque côté, ce qui ferait moins de nuisances. Néanmoins, cela ne fait ralentir que sur une certaine distance et donc l'idée serait de penser un projet global. Pour cela, il faut faire appel à un bureau d'étude mais c'est cher. Dans un premier temps, il serait possible d'aller voir d'autres mairies afin de trouver d'autres solutions. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut faire quelque chose et que c'est notre responsabilité d'élu de faire quelque chose.

Pour Madame F. Boutonnet, dans la mesure où nous sommes conscient des problèmes de circulation ce serait responsable de faire au moins ce ralentisseur.

Monsieur B. Corrège explique que le conseil dans son ensemble est bien conscient des problèmes de vitesse sur cette portion de route et qu'une solution doit être trouvée mais que celle du dos d'âne interroge les conseillers quant à son efficacité. En effet, les différents emplacements du dos d'âne ou d'aménagement proposés, à l'entrée de la rue, n'auront que peu d'efficacité pour faire ralentir dans la rue car les véhicules pourront reprendre leur accélération après. La remise en place du radar pédagogique à l'entrée du village, avec enregistrement, nous permettrait de savoir la vitesse de circulation effective des véhicules. L'achat du radar pédagogique, actuellement positionné sur le tour de la Barque, devait nous permettre de le savoir. Or, les vitesses ne sont pas enregistrées par ce type de radar. De plus, les problèmes de vitesse de circulation ont lieu aussi au niveau du croisement de l'église, dans les deux sens, où il y a beaucoup plus de piétons qui circulent. L'aménagement du carrefour serait donc aussi à prévoir afin de limiter la vitesse au cœur du village.

Monsieur le Maire explique que contrairement à ce qui avait été envisagé au départ sur ce carrefour, pour rappel faire un dos d'âne en creux pour remplacer la rigole du ruisseau et les plaques en fonte, faire un creux n'est pas possible, comme nous l'a indiqué Monsieur Ducos, vu la configuration de carrefour. Il serait plus adapté de faire un plateau dans lequel il faudra prendre en compte l'écoulement des eaux. Il ajoute que cela sera à étudier en plus du projet d'aménagement des jardinières dans la rue de l'église.

Concernant les jardinières, Monsieur le Maire informe le conseil que les habitants présents à la réunion ont décidé de garder les jardinières en place et de les restaurer un peu en attendant les travaux sur le réseau plutôt que de les supprimer et de les remplacer par des plots. Monsieur le Maire a fait faire un devis pour les restaurer qui s'élève à 550 euros.
Le conseil approuve le montant du devis.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que dans un second temps les jardinières actuelles seront supprimées puis remplacées par des éléments bas avec plantation. Cela permettra de maximiser les places de parking et de permettre un vrai ralentissement des véhicules dans la rue en jouant sur leurs dispositions.

Monsieur le Maire revient sur l'objet du conseil, en expliquant qu'il y a une opportunité d'avoir les amendes de police mais que la seule possibilité est de faire un coussin berlinois, et non plus un dos d'âne, avec réduction à une voie, avant l'échéance donnée. Un projet plus global ne pourra pas être fait avant l'assainissement collectif. Il ajoute qu'il est aussi possible de faire une demande du radar pédagogique au département.

Concernant le radar en place, un conseiller remarque que les enfants ne traversent plus la chaussée suite au changement d'organisation du ramassage scolaire et qu'il pourrait être récupéré pour l'entrée du village. Monsieur Ripouil ajoute que ce radar n'est pas très efficace sur cette voie car les voitures continuent à rouler très vite au-delà de la vitesse autorisée.

Monsieur le Maire précise que la mise en place d'un coussin Berlinois avec rétrécissement des voies aurait un coût de 6 000 euros HT. Il précise qu'avec la mise en place d'un coussin berlinois, à la différence d'un dos d'âne complet, les gros véhicules feront moins de bruit.

Concernant la mise en place de chicane, poursuit Monsieur le Maire , qui a été envisagé, Monsieur Ducos nous a précisé que, vu la largeur de la rue, la distance entre les chicanes devrait être de 17 mètres, ce qui est trop long et donc inefficace pour faire ralentir les véhicules. La matérialisation de la réduction de la voie se fera par des bordures basses, des galets et des balises.

Monsieur B. Corrège rappelle que la mise en place de tels équipements relève uniquement du droit de police du Maire de la commune et qu'il n'a donc pas besoin de l'autorisation du conseil. Aussi, Monsieur B. Corrège demande à Monsieur le Maire si, dans l'hypothèse où le conseil ne vote pas la demande de subvention des amendes de police, il effectuera quand même le projet ou pas. Monsieur le Maire répond qu'il n'ira pas à l'encontre de l'avis du conseil, bien qu'il puisse faire le projet, car il ne veut pas grever le budget de la commune avec un coût de 6 000 euros HT sans subvention contre 4 800 euros HT avec 20% de subvention avec les amendes de police.

En réponse à un conseiller, qui demande si on ne peut pas juste réduire le passage, Monsieur le Maire précise que l'unique mise en place d'un passage réduit n'aura pas assez d'efficacité car il n'y a pas assez de circulation dans la rue pour créer un ralentissement c'est pourquoi il faut ajouter le coussin berlinois.

L'ensemble de conseil s'accorde sur le fait qu'il faut trouver une solution pour réduire la vitesse dans la rue de l'église. Néanmoins, de nombreux conseillers s'interrogent sur l'efficacité de la mise en place d'un tel dispositif en fonction de son emplacement. Trop en amont de la rue, les voitures pourront réaccélérer et donc ce ne sera pas efficace, trop en aval, il serait trop proche des habitations et générerait trop de nuisances pour les riverains. La question de l'emplacement de cet équipement reste donc le point décisif pour déterminer s'il répond bien à l'objectif de réduction de vitesse.

Afin de pouvoir réaliser des tests, un conseiller demande si dans un premier temps, il ne serait pas possible de mettre en place des éléments déplaçables pour pouvoir envisager la meilleure configuration. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible et qu'il faut directement faire l'équipement en dur.

Monsieur le Maire présente alors les trois possibilités pour installer le coussin berlinois avec réduction de voie (dans le sens où de l'entrée dans le village):

- Soit après le portail du château, près des habitations,
- Soit avant le portail du château,
- Soit au niveau du luminaire avec la boîte électrique.

Pour Monsieur le Maire, ce qui parait acceptable, ce serait l'emplacement avant le portail du château. La plupart des conseillers estiment que cet emplacement n'aura pas d'efficacité sur la vitesse à l'entrée du village car étant trop éloigné, les véhicules pourront de nouveau accélérer.

Le conseil passe au vote pour la demande des amendes de police :
POUR : 2
CONTRE : 7

3°/ Questions diverses.

- Jardinières : Monsieur le Maire informe le conseil que le devis pour la restauration des jardinières s'élève à 570 euros TTC. Il comprend la réparation de celle qui est cassée, la réparation de celles qui ont des trous puis le grattage de toutes les jardinières avant de les repeindre. Le but étant de faire un aspect propre. Le coût porte uniquement sur la main d'œuvre pas sur les fournitures. Les travaux seront effectués par Mickael Dugast.
  Le conseil est d'accord avec cette proposition.

- Monsieur le Maire informe les conseillers que le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 novembre 2025. Il s'agira de délibérer sur l'adhésion de la commune au PNR et de statuer sur les nouvelles concessions au cimetière. Il faudra également revoir les tarifs de la salle des fêtes et délibérer sur la demande de subventions pour le réaménagement du carrefour devant la salle des fêtes.

- Madame P. Poireau informe Monsieur le Maire que, sur la route au niveau du trou de Belard, il n'y a plus de visibilité car la végétation est trop haute et c'est dangereux.

- Madame S. Dussenty demande pourquoi Monsieur le Maire a décidé de mettre en place la barrière bleue sous le porche de la halle et pourquoi elle est fixe. Monsieur le Maire répond qu'il y avait beaucoup de passage de véhicule à une vitesse non compatible avec la présence d'enfants. C'est pourquoi il a donc décidé de bloquer la circulation.

  Un conseiller demande s'il ne faudrait pas faire un panneau. Monsieur Kevin Ribet, présent à la réunion, est autorisé par Monsieur le Maire à prendre la parole en sa qualité de chef du pôle routier de Montesquieu. Il propose de poser une interdiction de tourner à droite et précise que le blocage de la rue peut être dangereux car les gens ne seront plus attentifs au fait qu'un vélo puisse arriver par la droite.

  Monsieur T. Arrouy demande si les vélos ont la priorité à droite.

  Monsieur K. Ribet ajoute que les conducteurs risquent de rouler plus vite dans cette rue car il n'y a plus d'arrivée de véhicule par la droite.

  Monsieur B. Corrège demande si on ne peut pas rappeler qu'étant sur des voies de circulation, les jeunes enfants doivent être surveillés et accompagnés par des adultes.

  Madame S. Dussenty, estime que c'était moins dangereux avant la mise en place de la barrière car les conducteurs étaient attentifs à l'arrivée de véhicules sur leur droite. Monsieur le Maire lui précise qu'il a l'avis inverse.

Fin de séance à 19h55

Le secrétaire de séance, Benjamin CORRÈGE.